**Conférence intergouvernementale pour l’adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**

**10 et 11 décembre 2018**

**Marrakech**

*Déclaration présentée par Mme Amina Bouayach, Présidente du Conseil national des droits de l’Homme du Maroc, au nom de l’Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l’Homme (GANHRI)*

M. Le Président

Au nom de l’Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l’Homme (GANHRI), qui regroupe aujourd’hui plus de 112 institutions nationales des droits de l’Homme (INDH), j’ai l’honneur de vous présenter ses recommandations élaborées en lumière du processus de négociations du pacte, ainsi l’Alliance

* se félicite de l’adoption, aujourd’hui à Marrakech du Pacte ainsi que du travail mené en vue de l’adoption de ce Pacte et invite toutes les parties prenantes à œuvrer pour sa mise en œuvre ;
* se félicite en particulier de l’appel en faveur d’une approche fondée sur les droits de l’Homme pour la mise en œuvre de ce Pacte ;
* exhorte tous les Etats, qui ne l’ont pas encore fait, à ratifier la Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
* réitérer la nécessité pour les Etats à promouvoir et à protéger les droits des migrants indépendamment de leur statut migratoire ;
* appelle toutes les parties prenantes à traiter les droits des migrants dans le cadre des organes conventionnels des Nations Unies relatifs aux DH ;
* suggère aux Etats et organisations régionales, à créer des plates formes et des forums pour le suivi et l’examen de la mise en œuvre de ce Pacte. Etant donné que le premier examen aura lieu en 2020 au niveau régional, l’alliance réaffirme le rôle important des systèmes régionaux de protection des DH et nous recommandons leur inclusion dans l’examen. Les INDH agissant individuellement ou via leurs réseaux régionaux devraient également être incluses ;
* affirme l’importance à mettre en place pour les Etats un processus inclusif, régulier, transparent et participatif au niveau national pour la mise en du PMM qui devrait également fixer des objectifs, des mesures concrètes et des calendriers de mise en œuvre.

M. Le Président, je tiens à confirmer au nom des INDH leur engagement à

* plaider en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux qui ont une incidence sur le DH des migrants, et en assureront le suivi ;
* accompagner les Etats dans l’élaboration de plans d’actions nationaux ;
* agir pour l’harmonisation des législations, avec les normes internationales et régionales en matière des DH ;
* soutenir les efforts des Etats en ce qui concerne la protection dans ses différentes dimensions des droits des migrants ;
* renforcer la coopération transfrontalière des INDH en désignant des points focaux sur la migration.

Enfin, nous appelons les Etats à créer des INDH là où elles n’existent pas encore, à soutenir et à renforcer celles qui existant déjà, conformément aux Principes de Paris, et à soutenir leur mandat de protection et de promotion en ce qui concerne les activités transfrontalières.